
Guide dépôt demandes de paiement MAREYAGE Cétacés 2025

Préambule

Ce tutoriel a pour vocation à vous aider à préparer la saisie de votre demande de paiement via le PAD en vous présentant les pièces à fournir, et à vous guider tout au long de votre saisie.

Informations pratiques préliminaires

- **L'astérisque (*)** indique que le champ est à renseigner obligatoirement ;
- **Les champs grisés** reprennent des informations préalablement remplies.

Tout demandeur est identifié par son SIRET. Si un demandeur a plusieurs navires pour lesquels il doit déposer un dossier par navire.

Liens (faire un copie/coller de l'adresse) :

- **Lien du PAD** : <https://padcollecte.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/detail?cdDispositif=MAREYAGE CETACES 2025>
 - **Site internet de FranceAgriMer** : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Aides-aux-entreprises-du-mareyage/Aides-aux-entreprises-du-mareyage-suite-aux-AT-Cetaces>
 - **Documents à télécharger** sur le site internet de FranceAgriMer :
 - **Annexe autres aides publiques perçues** : déclarer les aides perçues en lien avec l'aide sollicitée. Le bénéficiaire doit déclarer toutes les aides publiques éventuellement reçues. Elle doit être signée par le demandeur ;
 - **Liste des pièces justificatives** : à remplir ;
- ⇒ Documents à consulter sur le site de FranceAgriMer et la plateforme PAD :
- Décision INTV-POP-2025-18
 - Guide de dépôt d'un dossier sur la plateforme PAD

!/! Tout document manquant ou erreur dans le dépôt de la demande entraînera un retard dans l'instruction du dossier et donc dans le paiement.

1. Identification du demandeur

[Il s'agit ici de la procédure si aucun dossier n'a été initié.](#)

Le porteur doit débiter sa demande en s'identifiant avec son numéro SIRET et cliquer sur « Je valide mon identifiant » :

Accompagnement des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne 2025

Étape 1 sur 5

[→ Afficher les informations de la démarche](#)

Identification

Étape suivante : saisie de vos coordonnées



Débutez votre démarche

Numéro SIRET
Format SIRET
42868244700019

[Annuaire des entreprises](#)

Je valide mon identifiant

[Documents annexes à consulter si besoin](#)

Il est possible de consulter la Décision FranceAgriMer, le guide de dépôt et la liste des pièces justificatives nécessaires à l'instruction en cliquant sur la flèche bleue ↓

Les données sont directement récupérées auprès de l'INSEE. Le porteur doit avoir autorisé la diffusion de ces informations.

Il revient au porteur de vérifier que ce sont les bonnes informations qui sont remontées :

- Si les informations sont correctes, cliquer sur « Oui je continue »
- Si les informations sont incorrectes ou qu'aucune information ne remonte, il doit les modifier auprès de l'INSEE ou donner accès à l'INSEE à ses informations à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/2015441>

→ Confirmation de l'identifiant

Ces informations sont-elles correctes ?

Numéro SIRET 42868244700019

Raison sociale ANDROS

Adresse ZONE INDUSTRIELLE
46130 BIARS-SUR-CERE

Non

Oui, je continue

APS

Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et les téléprocédures.

<https://www.insee.fr/fr/information/2015441> 

Il convient ensuite de rentrer les coordonnées du porteur (celles du représentant ou du gestionnaire du dossier pourront être remplies plus tard dans le formulaire) :

Étape 2 sur 5
Coordonnées du déposant
Étape suivante : confirmation de votre démarche

SIRET
N° 42868244700019
ANDROS
Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

→ Afficher les informations de la démarche

Vos coordonnées

Nom et prénom

Nom
EL BEY

Prénom
Jaweher

Messagerie

Courriel
Format attendu : nom@domaine.fr
mareyage-cetaces@franceagrimer.fr

Confirmation du courriel
Format attendu : nom@domaine.fr
mareyage-cetaces@franceagrimer.fr

Téléphones (Facultatif)

Téléphone fixe
Format attendu : 0XXXXXXXXX

Téléphone portable
Format attendu : 0XXXXXXXXX

Contrôle d'accès sécurisé

FAJG6C

Saisir les caractères du captcha
FAJG6C

← Précédent **Continuer** →

Attention : il faut chaque fois taper l'adresse électronique, il n'est pas possible de faire de copier/coller

Il faut également recopier les caractères de l'image qui apparaîtra, si vous ne parvenez pas à les lire, vous pouvez cliquer sur changer l'image.

Même si le champ n'est pas obligatoire, n'hésitez pas à rentrer vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous appeler en cas de question sur votre dossier.

Cliquer sur « **Continuer** ».

Accompagnement des entreprises de mareyage impactées par les arrêts temporaires des navires dans le cadre du Plan Cétacés dans le Golfe de Gascogne 2025

Étape 3 sur 5

Confirmation de votre démarche

Étape suivante : saisie du formulaire

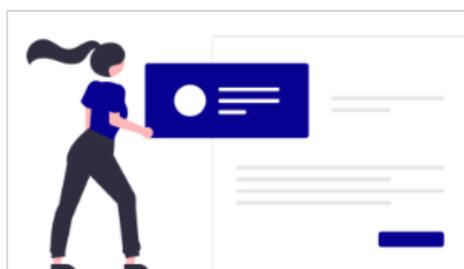
SIRET

N° 42868244700019

ANDROS

Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

→ [Afficher les informations de la démarche](#)



Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique mareyage-cetaces@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

← [Continuer](#)

Si vous souhaitez déposer un nouveau dossier (dossier non initié), cliquer sur « Continuer ». **Dès que vous aurez cliqué sur « Continuer », vous allez recevoir un mail qu'il faudra garder. Il vous donne un lien qui vous permettra de retourner sur votre dossier pour poursuivre plus tard la saisie par exemple.**

Si un dossier a déjà été initié, merci de cliquer sur le lien qui vous aura été transmis lors de l'initiation dudit dossier.

2. Dépôt de la demande

Une fois l'identification du demandeur terminée, vous allez pouvoir saisir votre demande. La saisie de la demande se fait en 2 étapes :

- Remplir le formulaire ;
- Fournir les justificatifs.

a. Identification du demandeur

Les informations d'identification du demandeur sont reprises dans des champs grisés :

DEMANDE D'AIDE Mareyage Cétacés 2025

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET :	<input type="text" value="42868244700019"/>	Code APE :	<input type="text" value="10.39B - Transformation et conservation de fruits"/>
Raison sociale :	<input type="text" value="ANDROS"/>		
Forme Juridique :	<input type="text" value="5202 - Société en nom collectif"/>		
Adresse :	<input type="text" value="ANDROS"/>		
	<input type="text" value="ZONE INDUSTRIELLE"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text" value="46130"/>	Commune :	<input type="text" value="BIARS-SUR-CERE"/>

PERSONNE A CONTACTER si différente du déposant

Rappel : la demande d'aide vaut demande de paiement.

b. Personne à contacter si différente du déposant

Si la personne à contacter dans le cadre de la gestion du dossier est différente du porteur, cocher la case :

PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant

Et détailler les informations de la personne à contacter :

PERSONNE A CONTACTER si différente du déposant

Nom : Prénom :

Téléphone : 01 23 45 67 89 01 23 45 67 89
Fixe Mobile

Mail : exemple@mail.com

Si la personne à contacter est différente du porteur, il faudra fournir les documents justificatifs nécessaires (procuration, convention de mandat, pièces d'identités du mandant et mandataire)

Si la personne à contacter est la même que le porteur, passez à l'étape suivante.

c. Déclaration des aides publiques

DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES

Aides demandées ou perçues au titre d'un dispositif venant en compensation de la perte d'Excédent Brut d'Exploitation du fait des arrêts temporaires du Plan Cétacés :

Veillez saisir pour chaque ligne le montant demandé ou perçu :

- Indemnisation demandée ou perçue au titre de la police d'assurance (1ers trimestres 2021, 2022, 2023 et 2025) : * entrer une valeur €
- Autres aides publiques (y compris collectivités locales) venant en compensation de l'EBE perdu du fait des arrêts temporaires du Plan Cétacés (1er trimestre 2025) : * entrer une valeur €

Total aides perçues ou demandées : 0 €

d. Saisie des éléments comptables du calcul de l'aide

Un rappel des règles de calcul sont présentés in limin litis

SAISIE DES ELEMENTS COMPTABLES DU CALCUL DE L'AIDE

Rappels :

- L'aide représente une prise en charge à hauteur de 95% des pertes d'EBE, au-delà d'une franchise de 5% de perte d'EBE, subies par l'entreprise au premier trimestre 2025 par rapport à la moyenne d'EBE des premiers trimestres 2021, 2022 et 2023. Les aides perçues au titre d'autres dispositifs sur la période des premiers trimestres des années 2021, 2022 et 2023, sont incluses au montant de l'EBE pour la période concernée.

$$\text{Aide} = \left[\left(\frac{\text{EBE T1 2021} + \text{EBE T1 2022} + \text{EBE T1 2023}}{3} \right) - \text{EBE T1 2025} \right] - 5\% \times 95\%$$

avec :

« EBE T1 2021-T1 2022-T1 2023 » = moyenne EBE des premiers trimestres 2021, 2022 et 2023

« EBE réf » = EBE sur la période 01/01/2025 au 31/03/2025

« Franchise de 5% » = pourcentage de la perte d'EBE non pris en compte dans le calcul de la compensation.

Pour être éligible, la perte d'EBE issue des activités de mareyage doit être d'au moins 5 % sur la période du 1er janvier au 31 mars 2025 par rapport à la moyenne d'EBE des premiers trimestres de référence (T1 2021, T1 2022, T1 2023)

Saisissez les EBE validés par le comptable sur l'attestation :

EBE de l'entreprise pour les 1^{er} trimestres

EBE activités mareyage période 01/01/2021 – 31/03/2021 *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€	←
EBE activités mareyage période 01/01/2022 – 31/03/2022 *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€	←
EBE activités mareyage période 01/01/2023 – 31/03/2023 *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€	←
Moyenne EBE T1 2021-2023	0,00	€	
EBE activités mareyage période 01/01/2025 - 31/03/2025 (= EBE réf)*	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€	←
Aide = $\left[\left(\frac{\text{EBE T1 2021} + \text{EBE T1 2022} + \text{EBE T1 2023}}{3} \right) - \text{EBE T1 2025} \right] - 5\% \times 95\%$	0,00	€	← Montant de l'aide maximum

Le bénéficiaire doit déclarer le montant de l'Excédent Brut Exploitation lié à l'activité de mareyage pour les premiers trimestres 2021, 2022 ou 2023 ainsi que 2025.

Pour être éligible, la perte d'EBE des activités de mareyage doit être d'au moins 5% sur le période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 par rapport à la moyenne d'EBE des premiers trimestres 2021,2022 et 2023

e. Calcul de l'aide

CALCUL DE L'AIDE

Le seuil d'aide est de 1 500 € par SIREN.
Le plafond de l'aide est fixé à 300 000 € par SIREN.

MONTANT D'AIDE maximum : €

MONTANT D'AIDE DEMANDÉ : * € **← Montant de l'aide sollicitée**

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

f. Coordonnées bancaires

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN : * BIC : *

Titulaire du compte figurant sur le RIB : *

Indiquer :

- IBAN ;
- BIC ;
- Titulaire du compte figurant sur le RIB.

Attention : le RIB doit à la fois correspondre au document qui sera transmis, mais également être au nom de la structure à l'origine de la demande d'aide. Faire attention aux coquilles !

g. Engagements du demandeur

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom) : **EL BEY Jaweher**

- Demande à bénéficier de l'aide Mareyage Cétacés ***
- Atteste sur l'honneur :***
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
 - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV-POP-2025-018
 - respecter les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV-POP-2025-018,
 - l'exactitude des renseignements concernant ma situation,
 - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur,
 - être en situation régulière vis à vis des organismes en charge des cotisations fiscales et contributions sociales à la date dépôt de la demande d'aide ;
 - disposer d'un agrément sanitaire de manipulation des produits de la mer ou justifiant que la manipulation des produits de la mer est confiée à une entreprise disposant d'un agrément sanitaire ;
 - avoir réalisé en 2021, 2022 et 2023 au moins 20 % des achats auprès des halles à marée dépendantes à au moins 5% de la production des navires à l'arrêt entre le 22 janvier et le 20 février 2025 dans le Golfe de Gascogne (cf. liste annexée à la décision INTV-POP-2025-018) sur cette même période de référence. La valeur totale des achats de produits aquatiques inclut l'ensemble des achats de l'entreprise, issus de la première vente ou des ventes ultérieures, de produits d'origine européenne ou importés,
 - avoir subi une perte d'au moins 10% d'EBE au titre du 1er trimestre 2025 par rapport à la moyenne des 1ers trimestres 2021, 2022 et 2023.
- M'engage à :***
 - fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
 - informer FranceAgriMer de toute modification concernant l'entreprise (raison sociale, liquidation judiciaire...) dans les 30 jours suivants ces modifications. Ces modifications peuvent conduire au réexamen de l'éligibilité du demandeur ou du montant de l'aide prévu ;
 - à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides,
 - conserver et fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.
- Autorise***
 - FranceAgriMer à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
 - FranceAgriMer à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.
- Seul informé***
 - que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.
 - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
 - qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif ;
 - que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes;
 - que l'administration pourra me transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet de mon dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de ma demande d'aide (cadre « coordonnées de la personne à contacter »).

Cocher l'ensemble des cases puis cliquer sur sauvegarder :

✖
Vous ne pouvez pas déposer un dossier avec un formulaire incomplet ou invalide, vous devez corriger pour pouvoir poursuivre. ✕

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [🔗](#)

Fermer

Sauvegarder

Déposer

☰

🖨

🗑

ATTENTION : Il n'est pas possible de déposer un dossier si le formulaire est incomplet ou invalide. Si le message d'erreur ci-dessus s'affiche, nous vous invitons à vérifier votre formulaire.

11

A ce stade le dossier n'est pas encore déposé. Il est nécessaire de fournir tous les justificatifs afin de que le dossier puisse être déposé. En effet, si les pièces ne sont pas fournies, le message d'erreur suivant s'affichera.

[Fermer](#) ×

→ **Votre dossier n'a pas pu être sauvegardé.**

 Des pièces à joindre demandées n'ont pas été fournies. Vous devez compléter votre dossier pour poursuivre.

3. Dépôt des pièces justificatives

Il faut remonter en haut de la page et cliquer sur « Fournir les justificatifs »

[Remplir le formulaire](#) [Fournir les justificatifs](#) [Accéder aux documents annexes](#)

Pièce(s) justificative(s) demandée(s)

Pour les personnes physiques, pièces d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) en cours de validité

Carte d'identité passeport en cours de validité ou permis de conduire pour les personnes physiques

Taille maximale : 500 Mo. Formats supportés : pdf,jpg,jpeg, png,bmp. Plusieurs fichiers possibles

Sans objet

Aucun fichier choisi

Aucune pièce jointe n'a été fournie

ATTENTION : Afin d'ajouter les bonnes pièces justificatives au PAD, il est important de remplir d'abord la liste des pièces justificatives et de bien lire la décision.

Si vous souhaitez ajouter de suite les pièces justificatives, vous trouverez ensuite les champs où joindre les pièces justificatives en cliquant sur **Sélect. fichiers**

L'ensemble des pièces justificatives demandées dans la liste des pièces justificatives est indiqué ici.

Toutes ne sont pas obligatoires, c'est pourquoi vous pouvez cocher la case **Sans objet** si vous n'êtes pas concerné par cette pièce.

En revanche, si cette case n'apparaît pas, la pièce justificative doit être obligatoirement transmise.

Pour chaque pièce est indiqué le format accepté, exemple :

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Une fois l'ensemble des pièces déposées :

- Accepter les conditions générales d'utilisation :

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande [\(CGU\)](#)

- Valider le dépôt de dossier :

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande [\(CGU\)](#)

- Confirmer le dépôt de dossier

Fermer ×

→ Voulez-vous déposer votre dossier ?

Merci de confirmer le dépôt.
Un courriel confirmant votre dépôt vous sera envoyé, pensez à consulter vos courriels indésirables.

Dès le dépôt réalisé, vous recevrez un e-mail contenant le récépissé de dépôt de votre dossier. Il contiendra également le lien vous permettant de retourner sur votre dossier.

Fermer x

→ Votre dossier est déposé

Un courriel vous a été envoyé, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Conservez précieusement ce courriel, il contient votre numéro de dossier et d'éventuelles informations complémentaires.

mar. 06/05/2025 10:00

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Aide Mareyage Cétacés 2025 – Dépôt Dossier 48672

À EL BEY Jaweher

Message  AccuseDepot_48672.pdf (110 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 06/05/2025 à 09:59:47 concernant l'aide Aide Mareyage Cétacés 2025.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <https://padcollecte-rec.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/details-dossier/48672/936?codeIdentification=005c36c754fff08f3befb38b71177172>.

L'unité Pêche de FranceAgriMer

FIN